

# **P R O C È S - V E R B A L**

Procès-verbal de la deuxième partie de la première rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain, tenue au lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain, 295, route Sainte-Marie, Champlain (Québec), le 4 décembre 2007 à 20 h

Sont présents : M. Jean Houde – Ville de Champlain  
M. Éric Allen – Observatoire du CEGEP de Trois-Rivières  
M. Jacques Normandin – Association sportive et écologique de la Batiscan  
Mme Odette Dontigny – Citoyenne  
M. Claude Pintal – Conseiller ville de Champlain  
M. Marcel Marchand – MRC des Chenaux

Invités : M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie  
M. Philippe Dusol – Citoyen

## **1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Jean Houde souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Dans l'attente de l'adoption des règles de fonctionnement du comité, le quorum est donc la majorité simple, c'est-à-dire la moitié des membres plus un. Le quorum est respecté.

M. Houde demande aux membres du Comité de vigilance s'ils acceptent que M. Patrick Simard, du Conseil régional de l'environnement Mauricie, et M. Philippe Dusol, un citoyen qui était présent à la rencontre de formation du comité, participent à la rencontre. Les membres acceptent à l'unanimité.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Jean Houde invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été remis à leur arrivée. Puis, il fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean Houde et appuyé par M. Éric Allen d'adopter l'ordre du jour proposé en inversant le point 3 avec le point 5, et en laissant le varia ouvert. Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*

3. *Composition du comité de vigilance;*
4. *Statuts et règles de fonctionnement du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain;*
5. *Nomination du président et du secrétaire du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain;*
6. *Dépôt et présentation des documents d'information concernant le lieu d'enfouissement de Champlain;*
7. *Varia :*
8. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
9. *Levée de la réunion.*

### **3. COMPOSITION DU COMITÉ DE VIGILANCE**

Il est proposé par M. Jacques Normandin et appuyé par M. Jean Houde d'ajouter un siège au comité de vigilance pour le représentant du Conseil régional de l'environnement Mauricie, M. Patrick Simard. Adoptée à l'unanimité.

Le collège électoral « groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement » compte maintenant deux sièges au sein du comité.

Il est proposé par M. Jean Houde et appuyé par M. Claude Pintal d'ajouter un siège au comité de vigilance pour M. Dusol. Adoptée à l'unanimité.

Le collège électoral « citoyens qui habitent dans le voisinage du lieu d'enfouissement » compte maintenant deux sièges au sein du comité.

### **4. STATUTS ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN.**

Il est proposé par M. Patrick Simard et appuyé par M. Jean Houde d'adopter les statuts et règles de fonctionnement du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain en apportant les modifications suivantes :

- Le texte d'introduction sera modifié afin de refléter la réalité du lieu d'enfouissement de Champlain
- Modifier le point 3.3 intitulé « Substitut » afin que le texte de ce point se lise comme suit : Les membres du comité de vigilance ne peuvent pas désigner de substitut pour les remplacer dans les cas où ils sont incapables d'assister à une rencontre du comité. Les ajustements de textes qui s'imposent dans le reste du document suite à cette modification seront faits par le secrétaire;

- Modifier le point 3.6 intitulé « Destitution » afin que le deuxième paragraphe du texte de ce point se lise comme suit : Si un membre manque deux séances consécutives sans raison jugée raisonnable par la majorité des membres du comité, il sera destitué automatiquement.
- Modifier le point 4.2 intitulé « Convocation des rencontres » pour spécifier que les avis de convocation peuvent être acheminés par courrier ou courrier électronique.
- Modifier le point 4.6 intitulé « Prise de décision » afin de spécifier que s'il y a vote, que la décision sera prise selon le choix exprimé par la majorité simple des participants au vote.
- Enlever le point 4.9 intitulé « Confidentialité »

Adopté à l'unanimité

## **5. NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN**

M. Jean Houde appuyé par M. Éric Allen propose que M. Patrick Simard occupe le poste de secrétaire du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain. M. Simard accepte sa nomination. M. Patrick Simard est élu secrétaire du comité de vigilance.

M. Marcel Marchand appuyé par M. Patrick Simard propose M. Jacques Normandin au poste de président du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain. M. Normandin accepte sa nomination. M. Jacques Normandin est élu président du comité de vigilance.

## **6. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES DOCUMENTS D'INFORMATION CONCERNANT LE LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN**

M. Jean Houde, remet à chaque membre un cartable personnalisé contenant l'information de base sur le lieu d'enfouissement. Deux cartables supplémentaires seront préparés pour les deux nouveaux membres.

Il passe par la suite un par un, en résumant brièvement son contenu, les documents qui composent ce cartable.

Pour ce qui est des autres documents, ils pourront être fournis sur demande.

## 7. VARIA

### Retour sur la visite du site

Les membres ont constaté que l'opération du lieu d'enfouissement était beaucoup plus complexe qu'ils s'y attendaient.

### Visite à l'étranger des dirigeants du lieu d'enfouissement

M. Marcel Marchand mentionne aux membres qu'une délégation de la RGMRM et de la municipalité de Champlain a visité les installations de gestion des matières résiduelles de divers pays d'Europe, Allemagne, Suisse, France. Il résume brièvement les observations faites durant cette visite et souligne qu'un compte rendu de cette visite pourrait, dans le future, être présenté aux membres.

### Trafic lourd vers le lieu d'enfouissement avant ou après les heures d'ouverture du site

Certains membres du comité de vigilance observent depuis quelque temps que des camions lourds, souvent à boîte double, circulent sur la rue Sainte-Marie en direction du lieu d'enfouissement parfois tôt le matin et tard en soirée. Les membres aimeraient savoir si cette circulation est en lien avec l'opération du lieu d'enfouissement de Champlain. Si oui, pourquoi arrivent-ils en dehors des heures d'ouverture? M. Jean Houde va vérifier cette information et il en informera les membres lors de la prochaine rencontre.

## 8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité aura lieu au début du mois de mars, un mercredi à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Champlain, 819, Notre-Dame.

## 9. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

---

Patrick Simard, secrétaire